




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14474-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.350**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CITE DU LIVRE - BIBLIOTHEQUE MEJANES - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département BâtimentsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Maurice CHAZEAU, Mme Patricia LARNAUDIE**Politique Publique** : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC**OBJET** : CITE DU LIVRE - BIBLIOTHEQUE MEJANES - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Bibliothèque Méjanès a fait l'objet d'une restructuration importante au cours des années 1980. Il s'avère qu'aujourd'hui, les toitures de cet immeuble emblématique de la Ville d'Aix en Provence sont dans un état qui nécessite une profonde réfection.

De plus, ce bâtiment mal isolé ne répond pas aux légitimes attentes des usagers en matière de confort thermique. Cette nécessité s'impose d'autant plus que, le Diagnostic de Performance Energétique réalisé sur ce bâtiment (comme l'impose la loi du 09/12/2004) classe ce dernier comme particulièrement énergivore.

Il convient aujourd'hui d'engager une réfection des couvertures prenant en compte la réglementation thermique applicable.

Une étude a été réalisée sur ce sujet, concluant à la nécessité de procéder à des travaux de rénovation.

Cette étude a également permis de proposer aujourd'hui un programme de travaux selon plusieurs tranches en fonction de l'ordre de priorité (et des budgets alloués) assigné aux prestations correspondantes :

- **Tranche ferme** : Rénovation de la toiture bâtiment principal (1^{ère} partie)

Calendrier prévisionnel de réalisation : année 2011 (juillet à septembre 2011)

Montant des travaux : 334 000 € HT soit 399 464 € TTC

- **Tranche conditionnelle n°1** : Rénovation de la toiture bâtiment principal (2^{ème} partie)

Calendrier prévisionnel de réalisation : année 2012 (juillet à septembre 2012)

Montant des travaux : 220 000 € HT soit 263 120 € TTC

- **Tranche conditionnelle n°2** : Rénovation de la toiture annexe 1

Calendrier prévisionnel de réalisation : année 2013 (juillet à septembre 2013)

Montant des travaux : 140 000 € HT soit 167 440 € TTC

- **Tranche conditionnelle n°3** : Rénovation de la toiture annexe 2

Calendrier prévisionnel de réalisation : année 2014 (juillet à septembre 2014)

Montant des travaux : 155 000 € HT soit 185 380 € TTC

Les travaux des tranches conditionnelles pourraient éventuellement se dérouler de manière concomitante, dans le cas où la dépense serait budgétée.

Le coût global de l'opération s'élève à un montant de 985 000 € HT soit 1 178 060 € TTC, conformément à la fiche opérationnelle individualisée ci-jointe.

L'affermissement des tranches conditionnelles sera subordonné, respectivement pour chacune d'entre elle, à la disponibilité des crédits correspondants dans le cadre de l'exercice budgétaire concerné.

En application du code des marchés publics, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics en matière de travaux est réalisée par l'opération.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Pour la mise en œuvre des opérations, il a été décidé de lancer une consultation relative à un marché de travaux selon la procédure adaptée, conformément aux articles 26 IV et 28 du code des marchés publics.

Cette consultation concerne un marché unique décomposé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles qui sera conclu pour la durée de l'opération avec une date prévisionnelle de démarrage le 1^{er} juillet 2011 et une date prévisionnelle de fin des travaux le 30 septembre 2014.

Compte tenu de la nature des prestations de ce marché, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 50% et la valeur technique pour 50%.

L'estimation du marché de travaux, pour chacune des tranches concernées, est mentionnée ci-dessus et s'élève à un montant total de 849 000 € HT soit 1 015 404 € TTC.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'opération décrite et la fiche opérationnelle qui la compose.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la consultation en procédure adaptée pour la passation du marché de travaux.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer ce marché public avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui sera retenu par le Pouvoir Adjudicateur, après avis de la Commission des Procédures Adaptées.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions et tout autre document se rapportant à cette affaire.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 903 qui présente les disponibilités suffisantes en ce qui concerne la tranche ferme.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 903 en ce qui concerne les tranches conditionnelles si celles-ci sont affermies et sera subordonnée à la disponibilité des crédits correspondants.

**2011.350 - CITE DU LIVRE - BIBLIOTHEQUE MEJANES - TRAVAUX DE RENOVATION
DE LA TOITURE - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU
MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Direction Générale des Services Techniques
Département Bâtiment
Direction Architecture

FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

**OBJET : CITE DU LIVRE – BIBLIOTHEQUE MEJANES –
TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE**

Date ou période de la réalisation : 2011 à 2014

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 11/04/2011

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Services après programmation		
Assistance à la rédaction du DCE	5 000	P9007
Contrôle technique	20 000	P9007
Mission SPS	10 000	Marché existant
Panneau d'information	500	A10061
Constat d'huissier	500	Article 30
Montant total des services : 36 000 €HT		
→ Travaux		
Travaux de rénovation de la toiture	849 000	Marché à procédure adaptée > 193 000 €HT à tranches conditionnelles
Travaux de peinture	100 000	A10085
Montant total des travaux : 949 000 €HT		

Pour information : Montant global de l'opération €HT
985 000

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.